



# ANTENNE DEPARTEMENTALE DU FOOTBALL DE LOZERE

## OFFICIEL N° 32 du 26 avril 2019

ZA d'Alteyrac – BP 71 – 48002 MENDE CEDEX

☎ : 04.66.65.33.24 📠 : 04.66.47.96.34

✉ : [delegation-lozere@gard-lozere.fff.fr](mailto:delegation-lozere@gard-lozere.fff.fr)

### COMMISSION COMPETITIONS SENIORS

Réunion du : 23 avril 2019

PV N° 12

Présidence : Mr Christian LEZE

Présents : Mrs Jérôme ROMERO

Excusés : Mrs Joël CATHALAN, Bernard CAUPERT, Cyrille COULANGE, Christian GARD, Jean-Michel LEROY

#### I. CHAMPIONNATS

##### MISE A JOUR DU CALENDRIER

###### D3 LOZERE

- Le match : ASC Le Masegros / Mende AFL III, initialement prévu le dimanche 17 mars, est programmé le mercredi 08 mai à 15 h.

#### II. COUPES DEPARTEMENTALES

Les tirages des ½ finale de la Coupe Dalut et du Challenge Christian Aniort ont eu lieu le Mardi 23 avril dans les locaux de l'Antenne.

**Clubs présents** : ES Rimeize Foot

Ces tirages ont donné lieu aux rencontres suivantes, qui se dérouleront sur le terrain du premier nommé avec prolongations et tirs aux buts si nécessaires.

Les dates et horaires sont consultables sur le site internet du District Gard-Lozère, à la rubrique COMPETITIONS

##### CHALLENGE CHRISTIAN ANIORT

- AS LE MALZIEU II / ESC LE BUISSON III
- ES RIMEIZE FOOT II / FOOTBALL SUD LOZERE II

La finale du Challenge Christian ANIORT aura lieu le Samedi 25 mai à 18 h sur le terrain de St Germain du Teil.

##### COUPE DALUT

- AFL III / VAILLANTE AUMONAISE I
- ES RIMEIZE FOOT I / OL MONT-AIGOUAL I

#### III. RAPPEL AUX CLUB

### **Art. 91 - Calendriers**

La Commission d'Organisation de l'épreuve établit un projet de calendrier, et le publie sur le

Site internet du District.

Les Clubs disposent d'un délai de sept jours à compter de la publication dudit projet pour soumettre toute demande de modification.

La Commission d'Organisation en appréciera le bien-fondé et établira le calendrier définitif de l'épreuve.

1. Après publication du calendrier définitif, les Clubs ne pourront obtenir un changement de date ou d'horaire qu'à la triple condition de :

- valider leur demande via FOOTCLUB;
- justifier d'un motif légitime ;
- procéder à la demande cinq jours avant la date prévue.

Ces modifications ne pourront pas avoir pour effet de retarder la date d'expiration normale de l'épreuve.

Si ces modalités n'étaient pas respectées, la Commission d'Organisation pourra refuser le changement de date ou d'horaire, et pourra transmettre le dossier à la Commission des Statuts et Règlements, laquelle jugera et pourra donner match perdu par pénalité aux deux équipes.

**2. Lors des deux dernières journées de chaque phase, le calendrier initial doit être respecté. Tous les matchs doivent être disputés le même jour, sauf dérogation éventuelle de la Commission, s'il y a accord écrit entre les deux Clubs et sous réserve que ces derniers ne soient pas concernés par les accessions ou les relégations.**

3. Dans le cas de matchs, soit à jouer, soit à rejouer, la Commission d'Organisation fixera la date et le lieu de la rencontre.

S'il s'agit d'une rencontre « aller-retour », le match sera reprogrammé nécessairement sur le même terrain.

S'il s'agit d'une rencontre par match « aller » simple, la Commission compétente jugera suivant le cas, et jouira à ce point de vue d'un pouvoir souverain d'appréciation.

4. La Commission d'Organisation communiquera, si possible, la liste des dates réservées aux reprogrammations de matchs, qui pourront être fixés éventuellement aux dates disponibles, ou en semaine, ou pendant les vacances scolaires.

5. En l'absence de prévision réglementaire différente pour une épreuve, les matchs remis ou les matchs en retard doivent être joués avant les deux dernières journées prévues au calendrier initial, sauf dérogation éventuelle de la Commission, s'il y a accord écrit entre les deux Clubs et sous réserve que ces derniers ne soient pas concernés par les accessions ou les relégations.

6. En cas de retard dû aux intempéries ou autres, et afin de permettre le déroulement des tournois organisés par les Clubs, les Commissions compétentes pourront fixer les rencontres non jouées aux dates initialement prévues au mois de mai en semaine, au cours de la saison.

**Le Président de la CCC**

**Mr Christian LEZE**

## COMMISSION DES ARBITRES

### Réunion des arbitres de football

L'assistance était fournie lors de la traditionnelle réunion de perfectionnement ce jeudi 18 avril autour du président de l'ADFL, Patrick Ferrères. La commission d'arbitrage et 20 des 26 arbitres en activité étaient présents. C'est en présence du conseiller technique en arbitrage, Nicolas Rainville et Claude Bouillet, président de la commission des arbitres du Gard, que s'est déroulé le questionnaire sur les lois du jeu. Cette séance aura notamment permis de constater qu'une révision régulière du manuel n'est pas inutile.

Pour finir, Jean-Michel Leroy avait rappelé quelques règles de fonctionnement.

L'ADFL met en place une formation chaque automne. Les personnes intéressées peuvent donc joindre le secrétariat de l'ADFL pour retirer un dossier d'inscription.



*L'assistance*

